

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 066-216602128-20240603-055_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Trois Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2024

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Bernardine SANCHEZ donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Hélène PILLARD donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Agnès BLED

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.055/2024

Modification du tableau des effectifs

Madame Agnès BLED, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée la délibération n°48/2024 du 2 avril 2024 mettant à jour le tableau des effectifs, en supprimant l'ensemble des emplois n'étant plus occupés.

Elle indique par ailleurs, que suite à la proposition de la commune de Torreilles et dans le cadre de la promotion interne, le directeur des services techniques de la commune a été inscrit sur la liste d'aptitude des ingénieurs territoriaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales. Afin de pouvoir le nommer sur le grade d'ingénieur, il conviendrait d'ouvrir un poste sur le tableau des effectifs.

D'autre part, elle rappelle que par délibération 073/2023, le conseil municipal avait ouvert un poste de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (renfort d'activité au service «Enfance et Jeunesse»). Compte tenu que le rythme des activités de ce service s'est maintenu au même niveau, il conviendrait de procéder au recrutement d'un agent statutaire.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

VU l'arrêté en date du 3 mai 2021 approuvant les Lignes Directrices de Gestion ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

➤ DECIDE de créer un poste d'ingénieur à 35/35^{ème} et un poste d'adjoint d'animation à 35/35^{ème} ;

.../...

➤ **FIXE** le nouveau tableau des effectifs tel qu'il suit :

Personnel administratif		
Emploi fonctionnel : Directeur général des services de communes de 2 000 à 10 000 habitants	35/35 ^{ème}	1
Ingénieur principal	35/35 ^{ème}	1
Attaché principal	35/35 ^{ème}	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	5
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2
Adjoint administratif territorial	35/35 ^{ème}	2
Personnel O.M.A.C.		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint territorial du patrimoine	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	2
agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	1
Personnel animation		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	3
Adjoint d'animation territorial	35/35^{ème}	1 + 1 = 2
A temps non complet		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	22/35 ^{ème}	2
Adjoint d'animation territorial	28/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation territorial	22/35 ^{ème}	1
Personnel technique		
Ingénieur	35/35^{ème}	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif territorial	35/35 ^{ème}	1
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	2
agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	7
Adjoint technique territorial	30/35 ^{ème}	1
Personnel de police et sécurité		
Brigadier chef principal	35/35 ^{ème}	3
Brigadier/gardien brigadier	35/35 ^{ème}	1
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	1
Personnel de service		
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	35/35 ^{ème}	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2
A temps non complet		
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	32/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	34/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	31/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	29/35 ^{ème}	2
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	32/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	22/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	32/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	28/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	22/35 ^{ème}	2
TOTAL	70 + 2 = 72	

Ainsi fait et délibéré à Torrelles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : **05 JUIN 2024**
Et publication du : **05 JUIN 2024**

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héloïse MONREAL